

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1876

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	500 000
TOTAUX	0	500 000
SOLDE	-500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'export de la musique est un enjeu prioritaire pour la filière et pour le Gouvernement. C'est à la fois un vecteur majeur de rayonnement de la culture française et un relai de croissance essentiel pour le secteur.

Dans ce cadre, le Bureau export de la musique française (Burex) joue un rôle essentiel en accompagnant chaque année près de 300 professionnels dans le développement à l'international des carrières de leurs artistes. C'est le seul outil commun à tous les acteurs de la filière, assurant veille de marchés, présence des artistes dans plus de 80 événements professionnels dans le monde entier et soutien financier à leurs projets d'export.

Le projet de loi de finances pour 2018 rehausse la contribution du ministère de la culture au financement du Burex de 800 000 €, portant son montant total à 2,2 M€. Il est proposé d'augmenter ce soutien de 500 000 € supplémentaires, portant l'augmentation globale par rapport à 2017 à 1,3 M€, soit un quasi doublement en seulement un an.

Afin de financer cet accroissement à moyens constants, le présent amendement minore les crédits d'action internationale du ministère de la culture portés par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de 500 000 €. Un amendement à la mission « Médias, livre et industries culturelles » propose par ailleurs de relever de 500 000 € les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles », qui porte la contribution du ministère de la culture au financement du Burex.